



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 112925

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur les nouveaux horizons de l'Union européenne le 1er janvier 2007 avec l'entrée de deux nouveaux membres, la Bulgarie et la Roumanie. Avec ces deux nouveaux arrivants les pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) au nombre de 14 sur 27 deviendront majoritaires au sein de l'Union européenne. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour donner à cette occasion un essor à la francophonie au sein de l'Union européenne.

Texte de la réponse

La ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie a présenté le 15 février 2006, en conseil des ministres, une communication sur la promotion et l'enseignement du français à l'étranger qui range notre action dans l'Union européenne parmi les priorités que s'assigne le Gouvernement en matière de développement de la pratique de la langue française à l'étranger. La politique en faveur du français est renforcée en Europe, région stratégique pour l'avenir de notre langue en tant que langue des relations internationales. D'une part, la France milite pour la généralisation dans les pays européens d'une deuxième langue vivante pendant la scolarité obligatoire et pour la maîtrise réelle, en plus de la langue maternelle, de deux langues de l'Union par les candidats aux concours de la fonction publique européenne. D'autre part, elle continue de soutenir le plan pluriannuel de la francophonie institutionnelle pour former au français les diplomates et les fonctionnaires des nouveaux adhérents appelés à siéger à Bruxelles dans des groupes de travail sans interprétation, programme qui a bénéficié en 2006 à 9 000 personnes. Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'entrée dans l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie est un événement majeur pour notre continent. La francophonie institutionnelle, à laquelle ces deux États appartiennent, a tout lieu de se féliciter de ce nouvel élargissement en ce qui concerne la promotion de la langue française, car la Bulgarie et la Roumanie ont été parmi les premiers États d'Europe centrale et orientale à s'engager activement dans le développement du plan pluriannuel par la signature d'un mémorandum avec la France, le Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) concernant la mise en oeuvre des programmes. La présence au sein de l'Union européenne d'une majorité de pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie donne aux francophones d'autres motifs de satisfaction. Les francophones ont toujours encouragé le mouvement de reconnaissance de la diversité culturelle, qui est une chance pour le plurilinguisme et le français en Europe. Par ailleurs, les États d'Europe centrale sont désormais à même d'accompagner et de soutenir les efforts de la France et de la francophonie en faveur du développement solidaire et de l'enracinement des pratiques démocratiques dans les pays du Sud, ce qui ne peut à terme que renforcer la cohésion de l'ensemble francophone. Ces évolutions sont favorables à notre pays qui, pour promouvoir sa langue, doit continuer à incarner l'ouverture au monde et rester fidèle à ses valeurs universelles et humanistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112925

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12854

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2877